



Appel d'un décision justice

Par **Elolaïa**, le **31/12/2018** à **02:02**

Bonjour,

Mon xx **compagnon** vient d'être incarcéré pour agression en réunion avec un ami sur un homme qu'il connaissait. La victime reconnaît que mon compagnon ne lui a donné qu'un coup de pied et que c'est son ami qui lui a "éclaté la tête", hors sans casier et niant tout, il a pris 12 mois dont 6 avec sursis et mon compagnon, à cause du casier, 2 ans et 3 mois ferme et 2.000 € dommage. OK Ce n'est pas un enfant de chœur, mais faut pas abuser, bref que risque-t'il en faisant appel ? juste pour la sanction pénale ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **31/12/2018** à **06:35**

D'après ce que je crois comprendre, vous parlez de votre "conjoint" or vous ne semblez pas être mariés donc cet homme n'est pas votre conjoint mais il est votre compagnon, votre concubin, donc autant dire que, juridiquement, il n'est rien pour vous.

Il a 10 jours, à compter du jugement puisqu'il était présent à l'audience, pour interjeter appel. Son avocat a dû le lui dire. L'appel est suspensif pour l'ensemble des peines, tant pénales que civiles. A votre compagnon de décider de la suite qu'il veut donner ou non à son affaire.